

# **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ARBITRES ET OFFICIELS DE DÉPART**

## **GUIDE DE RÉFÉRENCE**

**ADOPTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
30 AVRIL 2016 À LAVAL**



RÉGION OUEST

Association régionale  
de patinage de vitesse  
du Québec

Vous trouverez dans cette politique la façon dont l'ARPVQ-Région Ouest va rembourser ses arbitres et officiels de départ.

Les activités qui sont remboursées par l'ARPVQ-Région Ouest sont les suivantes :

- Les compétitions des circuits initiation (CL'Fun et Liliane-Lambert) ;
- Les Finales régionales des Jeux du Québec ;
- Les Jeux de Montréal ;
- La clinique de niveau 1 pour les arbitres et officiels de départ ;
- Toute autre dépense devra être autorisée par l'ARPVQ-Région Ouest.

### **Frais de transport**

Les remboursements sont effectués sous forme d'allocation :

A) Les officiels de la région de Montréal

Départ	Arrivée	Allocation (aller-retour)
Montréal	Montréal	20.\$
	Laval	25.\$
	Rive-Nord	30.\$
	Lanaudière	25.\$
	Rive-Sud	25.\$
	Vaudreuil-Dorion	25.\$

Départ	Arrivée	Allocation (aller-retour)
Laval	Montréal	25.\$
	Laval	20.\$
	Rive-Nord	25.\$
	Lanaudière	25.\$
	Rive-Sud	30.\$
	Vaudreuil-Dorion	30.\$

Départ	Arrivée	Allocation (aller-retour)
Rive-Nord	Montréal	30.\$
	Laval	25.\$
	Rive-Nord	20.\$
	Lanaudière	30.\$
	Rive-Sud	30.\$
	Vaudreuil-Dorion	30.\$

Départ	Arrivée	Allocation (aller-retour)
Lanaudière	Montréal	25.\$
	Laval	25.\$
	Rive-Nord	30.\$
	Lanaudière	20.\$
	Rive-Sud	25.\$
	Vaudreuil-Dorion	30.\$

Départ	Arrivée	Allocation (aller-retour)
Rive-Sud	Montréal	25.\$
	Laval	30.\$
	Rive-Nord	30.\$
	Lanaudière	25.\$
	Rive-Sud	20.\$
	Vaudreuil-Dorion	30.\$

Départ	Arrivée	Allocation (aller-retour)
Vaudreuil-Dorion	Montréal	25.\$
	Laval	30.\$
	Rive-Nord	30.\$
	Lanaudière	30.\$
	Rive-Sud	30.\$
	Vaudreuil-Dorion	20.\$

B) Les officiels de l'extérieur de la région de Montréal

L'officiel qui réside à l'extérieur de la région de Montréal recevra une allocation de 50.\$.

### **Frais de repas**

(S'adresse uniquement à l'officiel qui réside à l'extérieur de la région de Montréal)

Les remboursements sont effectués sous forme d'allocation :

Déjeuner : 10.00 \$  
Dîner : 15.00 \$  
Souper : 20.00 \$

## **Hébergement**

(S'adresse uniquement à l'officiel qui réside à l'extérieur de la région de Montréal)

L'ARPVQ-Région Ouest devra réserver une chambre à l'officiel et assumera les frais pour l'hébergement. Par contre, si la famille vient à la compétition parce qu'un enfant y participe, la famille assumera les frais pour la chambre et l'ARPVQ-Région Ouest défrayera les frais de déplacements.

## **Notes**

Les frais engendrés par les officiels pour se rendre en compétition durant la saison seront remboursés à la fin de la saison.

Les assignations aux compétitions de l'ARPVQ-Région Ouest sont préparées en fonction de sa capacité de payer.

Nous sommes bien conscients que ces indemnités ne couvriront pas de façon systématique chacun des déplacements, mais l'ARPVQ-Région Ouest considère qu'à moyen terme le tout se balancera puisque certains déplacements seront inférieurs au kilométrage indemnisé alors que d'autres lui seront supérieurs.